

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1256/SG/ESJ portant établissement de la carte scolaire des écoles primaires publiques pour l'année scolaire 1970-1971.

n° 70-1256/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

21 octobre 1970

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro

10 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

En application de l'article 13 de la délibération n° 104/7° L portant réglementation générale de l'Enseignement du Premier degré, une carte scolaire, précisant le lieu et la nature des écoles publiques du Territoire, est dressée pour l'année scolaire 1970- 1971 ; elle s'établit ainsi qu'il est précisé aux articles ci-dessous. Les écoles primaires publiques déjà ouvertes dans le Territoire pendant les précédentes années scolaires se répartissent d'après le tableau-suivant: